barre un témoin cité par l'accusation, le président est plein d'égards. Au contraire, a-t-il en face de lui un témoin à décharge, il se montre plein de méfiance et s'efforce de l'amener à une contradiction qui sera savamment exploitée par l'accusation. Quel besoin y a-t-il donc que le président se substitue ainsi au ministère public ? Il se prononce contre l'accusé, il ne pourra plus, lorsqu'il lui faudra reprendre son rôle de juge, oublier qu'il a été un véritable accusateur.

Ces considérations ont décidé M. Lhopiteau à proposer une réforme qui consisterait à faire interroger l'accusé et les témoins par le ministère public. De son côté, l'avocat au lieu de transmettre au président les questions qu'il désire poser aux témoins, aurait le droit de les interroger directement.

Nous approuvons de tous points la modification que préconise le député d'Eure-et-Loir.

Celui-ci nous permettra cependant de nous étonner qu'il ne songe à l'appliquer qu'aux débats de la cour d'assises. La situation n'est-elle pas exactement la même devant la police correctionnelle ? Là aussi, dans son interrogatoire, le président n'est-il pas également amené à prendre parti contre le prévenu ?

La réforme que soutient M. Lhopiteau est assurément excellente ; mais il faut l'étendre à d'autres juridictions.

Congrès international des mineurs

(De notre envoyé spécial)

DEUXIÈME JOURNÉE

SEANCE DU MATIN

Bruxelles, 3 juin. — Les travaux du Congrès sont ouverts à 10 heures. Les citoyens Abraham, président, et Zingers et Cadot sont au bureau.

ABRAHAM prie le Congrès de lui permettre d'insister sur l'importance des déclarations faites hier par Pickard sur l'affiliation probable de la puissante Fédération des mineurs d'Amérique, à la Fédération internationale. Ce serait là, dit-il, dans l'histoire du prolétariat organisé, un événement d'une haute portée.

Nous avions jusqu'ici peu d'espérance; nous avions envoyé aux Etats-Unis de nombreux émissaires chargés de négocier une adhésion ; ils nous étaient constamment revenus porteurs de messages peu encourageants.

La situation est bien changée aujourd'hui. Nos frères d'Amérique viennent de sortir triomphants d'une lutte formidable. Par la seule victoire qu'ils viennent de remporter, ils ont en une seule fois conquis autant d'avantages que nous avons pu, nous Anglais, en arracher après un grand nombre de batailles.

Ils ont obtenu, par un contrat qui lie les parties pendant trois années, le minimum de salaire. Ils ont gagné une diminution de une heure de la journée normale de travail.

Ces conditions nouvelles du travail dans les mines des Etats-Unis rendront impossible la concurrence des charbons américains en Europe et débarrassent de cette grave préoccupation notre marché houiller.

Abordons maintenant l'étude du problème du minimum de salaire sans perdre de vue l'accession prochaine des mineurs américains à notre Fédération.

Le minimum de salaire

DISCOURS DE HAVEZ

Le délégué anglais rappelle combien les Anglais ont lutté pour obtenir le minimum de salaire ; combien de sacrifices ils se sont imposés. Le principe du minimum n'est pas encore accepté par les capitalistes, mais, chose plus surprenante, n'est pas encore admis par l'unanimité des ouvriers.

Les mineurs anglais ont lutté malgré tout et malgré tous. Les patrons, s'appuyant sur les économistes bourgeois, nous objectaient que nous poursuivions une utopie ; que la loi sacrosainte de l'offre et de la demande s'opposait à la réalisation de la réforme que nous poursuivions.

Or, depuis 1893, nous avons obtenu le minimum de salaire. L'expérience, disait-on alors, ne saurait durer que quelques mois et l'impossibilité de la maintenir éclatera aux yeux de tous. Eh bien, nous voici en 1903, nous avons toujours le minimum de salaire : il y a donc, depuis dix ans, un éclatant démenti aux formules des économistes.

Jusqu'ici les patrons considéraient leurs ouvriers comme ils considéraient les matières employées ou produites : le charbon, ou le coton. Aujourd'hui, les ouvriers unis ont pu démontrer qu'il y a une différence entre l'homme et la matière inerte.

Depuis notre dernier Congrès international de Dusseldorff, nous avons enregistré un nouveau succès : les mineurs du pays de Galles ont obtenu, eux aussi, le minimum de salaire.

Vous venez d'entendre votre président constater le même succès pour nos camarades des Etats-Unis.

En résumé, en Grande-Bretagne, sur 700.000 mineurs, il y en a aujourd'hui 80 % qui jouissent du minimum stable, bien établi.

Nous voulons espérer que ce qui a pu déjà se réaliser sur une si large échelle, va se généraliser.

Il faut que le patronat, en établissant son prix de revient des produits, fasse entrer tout d'abord en ligne de compte les frais nécessaires pour permettre aux travailleurs de vivre largement, sans l'aumône humiliante. L'ouvrier doit être à l'abri de toutes les fluctuations du prix de l'existence qu'entraînent les changements de saisons, les conditions économiques générales. Il travaille, il doit pouvoir vivre de son travail.

Il faut que le principe du minimum de salaire soit proclamé et appliqué, non pas seulement au mineur, mais à tous les prolétaires du monde entier.

CAVROT demande si c'est grâce à l'échelle mobile que les Anglais ont obtenu le minimum de salaire.

HAVEZ explique le fonctionnement du Conseil de conciliation tel qu'il vient de fonctionner au pays de Galles pour aboutir à cette réforme.

CORDIER voudrait savoir s'il y a un minimum de production lié au minimum de salaire.

HAVEZ explique que le minimum de salaire est calculé à la tonne. Le mineur touche un tant pour cent en plus sur le prix payé à la tonne en 1868.

Ce minimum ne peut tomber au-dessous de 30 % en plus que ce prix de 1868 ; il peut s'élever jusque 60 % en plus. Aujourd'hui, le taux fixé est de 50 % au-dessus du prix de 1868.

Le mineur qui touchait en 1868, par exemple 5 francs par jour, touche aujourd'hui pour un même travail 7 fr. 50.

COTTE dit qu'en France nous connaissons ces majorations ; mais les patrons peuvent les retirer. En est-il de même en Angleterre ?

HAVEZ. — Notre traité ne doit expirer qu'en 1906 ; celui du pays de Galles est conclu jusqu'en 1906.

Mais, notre organisation de Conseil de conciliation est permanente, il subsiste toujours avec les mêmes pouvoirs pour les renouveler sur des bases à discuter, à chaque échéance.

DISCOURS DE CORDIER

Nous n'avons pas, en France, dit CORDIER, la même conception du minimum de salaire.

Nous demandons un minimum de la journée de travail, salaire établi pour pouvoir suffire à l'entretien de l'ouvrier et de sa famille. Nous disons que quelle que soit la force ou l'habileté du travailleur, il doit être assuré d'un salaire de vie, non pas fixe, mais qui ne saurait en aucun cas tomber au-dessous du chiffre fixé.

Naturellement, les Compagnies nous disent que nous poursuivons une utopie : que l'ouvrier peut descendre au fond, ne pas travailler et exiger son salaire minimum.

Le Parlement a repoussé notre demande. Nous ne demandions pas qu'il fixât un minimum ; nous lui demandions de voter le principe du minimum ; il devait ensuite être fixé d'un commun accord par l'exploitant et l'ouvrier.

Constatons que depuis 1890, depuis le régime des conventions, nous avons, en fait, obtenu un minimum de salaire. La moyenne actuelle calculée sur le salaire de base accepté par les compagnies, est de 6 fr. 24. Mais il faut serrer de près le problème ; s'il y a des ouvriers qui gagnent plus que cette moyenne, 7 et même 8 francs et plus, il y a aussi des salaires qui tombent à 5 francs 50.

Nous disons que chez nos mineurs de telles différences ne peuvent pas normalement exister. Elles ne s'expliquent que par ce fait que les Compagnies favorisent leurs créatures et savent s'arranger pour réduire à des salaires de famine les bons ouvriers qui sont connus comme des militants de nos organisations syndicales.

Or, nous ne désespérons pas d'atteindre notre but.

Nous avons proposé, lors de la dernière entrevue d'Arras, de lier le minimum de salaire à un minimum de production. Que le Parlement veuille bien fixer le principe, nous fixerons avec les Compagnies le taux du minimum. Actuellement, le salaire de base est de 3 fr. 70 ; nous demanderons que ce minimum soit élevé et nous admettons fort bien que nous procéderons par augmentations successives, nous irons par échelons.

L'établissement du minimum de salaire est nécessaire pour sceller l'union et la fraternité ouvrière ; pour abolir d'un coup le système des privilégiés et des sacrifiés.

DISCOURS DE FAUVIEAU

Au nom des mineurs belges, l'orateur rappelle avec quelle ténacité ils ont insisté sur cette question dans tous les Congrès nationaux et internationaux. Et, malgré tant d'efforts et de luttes, les mineurs belges n'ont encore rien obtenu.

Quand les cours des charbons baissent, nos salaires baissent aussitôt.

Quand les cours des charbons montent, c'est une autre affaire. Péniblement, péniblement nos salaires montent et ce n'est que par la menace, l'agitation, que nous arrachons quelques centimes d'augmentation.

On nous objecte, dans la presse bourgeoise, que le mineur peut gagner de grosses journées.

Oui, on lui permet d'entrer plus tôt à la mine et d'en sortir plus tard ; l'ouvrier se tue ainsi au travail pendant la période de prospérité. Ce n'est pas son salaire qui est augmenté, c'est sa journée qui est allongée, en même temps que sa santé est compromise.

Tous nos efforts près des pouvoirs publics ont été vains.

Nous avons, dit-on, un Conseil d'arbitrage. C'est exact. Mais cette institution légale ne nous procure aucun avantage, au contraire. Dans les litiges, nous pouvons discuter avec les patrons, oui ; mais ceux-ci imposent leur volonté, nous n'avons contre eux aucun recours et nous devons courber la tête ou nous révolter et engager une bataille perdue d'avance.

Comme en France, nous connaissons le régime des privilégiés et des sacrifiés pour leurs opinions. Les bons syndiqués gagnent à la veine moins de 3 francs parfois ; les créatures des Compagnies peuvent, au contraire, réaliser des journées de 6 francs.

Nous sommes d'accord pour demander avec les camarades français un minimum qui permette de vivre, de vivre non pas chétivement, mais dans l'aisance. Un ouvrier marié, père de quatre enfants, qui gagne 4 francs, peut-il vivre ? N'est-il pas évident qu'il meurt petit à petit de privations et qu'il succombera à la tâche !

Avec quel soin les chevaux sont traités dans la mine ! Ils sont soignés, bien nourris, on se garde bien de les surmener : ils coûtent 1.200 fr. et plus !

Sur interpellation d'un délégué anglais, Fauviau explique que pour les chiens qui travaillent il y a des règlements provinciaux qui règlent le harnachement de la bête, qui défendent de la surmener, qui veillent à ce qu'elle soit bien entretenue. Le patron qui enfreindrait ces prescriptions protectrices serait poursuivi et puni.

Comparons la situation faite à ce chien et celle faite à l'homme !

Nous demandons que tous les gouvernements aient à s'occuper incessamment d'une loi fixant pour tous les travailleurs un minimum de salaire.

Les délégués allemands appuient la proposition française et belge.

DISCOURS DE ZINGERS

Nulle part, dit le délégué autrichien, la question du minimum de salaire n'a autant d'importance que pour nous.

Nous luttons, mais les patrons ont à leur service la police et l'armée. Nous ne nous décourageons pas cependant.

Mais nous mettons tout notre espoir dans l'action politique. Certes, nous ne nous faisons pas d'illusions : nous sommes douze députés socialistes au Parlement et nous avons contre nous 500 députés bourgeois environ.

Mais le peuple s'éveille : je puis dire avec fierté qu'il n'y a pas, dans tout le pays, un seul ouvrier mineur qui ne soit un bon soldat socialiste.

Nous sommes patients et nous sommes tenaces, nous arriverons, car rien absolument ne saurait nous arrêter ou rien absolument ne saura nous décourager.

Ce sont les artifices électoraux gouvernementaux et la pression qui nous paralysent. Un temps viendra où nous aussi nous aurons le suffrage universel, alors nous enverrons les ouvriers au Parlement et, cette fois, nous aurons la victoire. Nous ne connaîtrons plus à ce moment nos salaires de 2 francs et 2 fr. 50, et, à notre tour, nous réclamerons le droit de vivre en travaillant.

Vote du minimum de salaire

Le président ABRAHAM va mettre aux voix la proposition de la « Miner's Fédération » ainsi rédigée :

« Nous sommes d'avis que toutes les nations » représentées au Congrès doivent faire leur possible pour obtenir un minimum de salaire équi» table ».

Le camarade CADOT, au nom des délégations belge et française, demande à introduire un amendement.

Le citoyen PICKART le fait retirer, parce qu'il n'est pas inscrit à l'ordre du jour et n'a pas été soumis au Comité d'affaires.

Après cet incident, on procède au vote.

La proposition obtient l'unanimité des voix des délégués de toutes les nations.

SEANCE DU SOIR

La séance du Congrès est ouverte à 2 heures très-précises, par le président ABRAHAM. Il annonce la mise en discussion de la question inscrite à l'ordre du jour : De la représentation ouvrière dans les Parlements ».

Le camarade belge Maroille vient renforcer la délégation belge qui serait au complet si la maladie ne retenait le citoyen Calewaert, qui s'excuse par lettre de ne pouvoir se joindre aux congressistes et se rappelle au bon souvenir de tous.

LES OUVRIERS AUX PARLEMENTS

DISCOURS D'EDWARDS

Le délégué anglais constate immédiatement que l'accord est aujourd'hui entier et complet chez les travailleurs de la Grande Bretagne comme chez ceux de tous les autres pays d'Europe, sur la nécessité de la représentation ouvrière dans les Chambres législatives.

Que feront les ouvriers au Parlement, s'ils y arrivent très-nombreux ? S'ils y avaient la majorité, comment useraient-ils de leur pouvoir ? Voilà des questions qui troublent les bourgeois et les capitalistes et qui les tourmentent. Qu'ils se rassurent ! Qu'ils soient bien convaincus que le jour où les travailleurs détiendront la puissance, ils ne l'emploieront pas pour s'octroyer des privilèges, des places grassement rétribuées, des sinécures, des honneurs, de l'argent, comme le font aujourd'hui les bourgeois, qui ne veulent le pouvoir politique que pour se procurer — pour leur classe au détriment de la classe ouvrière — de gros émoluments sous toutes les formes et tous les avantages personnels possibles.

Non, la classe ouvrière, parvenue à la direction gouvernementale ne suivra pas ce triste exemple ; mieux que la classe capitaliste bourgeoise, elle comprendra le bien commun.

Jusqu'ici les députés socialistes ont été trop peu nombreux à la Chambre pour y faire prévaloir, pour y imposer leur volonté. La cause en était jusqu'ici, pour l'Angleterre, le manque d'argent. Une élection — même normale, coûte très-cher en Grande-Bretagne et de plus, les députés élus ne touchent aucun traitement. On juge ce que ce régime donne de puissance au capital ! Déjà cependant, quelques districts ouvriers ont fait tout leur devoir, ils ont consenti tous les sacrifices nécessaires pour se faire représenter directement à la Chambre des Communes.

Il s'agissait de généraliser cet effort et de transformer les tactiques locales en une tactique générale. Il s'agissait, en somme, de trouver de l'argent, beaucoup d'argent, sans demander un sou à aucun bourgeois. C'est alors que les mineurs ont proposé de s'imposer une contribution individuelle de 1 fr. 25 qui serait répétée chaque fois qu'il le faudrait. Immédiatement, 350.000 mineurs ont acclamé la proposition ; ils ont mieux fait : ils ont versé leur cotisation. J'en puis parler puisque je tiens la caisse : j'ai reçu au premier appel 437.500 francs.

Forts de ces munitions et des réserves sur lesquelles nous pouvons compter si besoin était, nous nous préparons à la bataille, et nous osons dire que nous allons à la victoire.

Le discours d'Edwards est vivement applaudi ; il était attendu avec impatience. C'est la première fois qu'officiellement, à un Congrès international, les délégués ouvriers anglais affirment leur nouvelle tactique et leur volonté formelle d'entrer en lutte pour la conquête des pouvoirs publics. On comprend aisément la vive satisfaction des congressistes internationaux et internationalistes en écoutant les déclarations si nettes qui leur étaient faites.

Le citoyen Pickard, s'entretenant de cette question avec le camarade Cavrot, le député belge, lui affirmait que dès la prochaine bataille électorale, les ouvriers anglais enlèveraient 100 sièges. Or, on sait combien est grande la réserve et la prudence de Benjamin Pickard qui certes est incapable d'aucun emballement.

Le délégué allemand déclare après Edwards, qu'en Allemagne les ouvriers mineurs ne se séparent pas du Parti socialiste ; ils votent tous pour les candidats du Parti socialiste. Rien ne saura rompre la discipline des mineurs dans le Parti.

DISCOURS DE MANSAERT

Au nom de la délégation belge, Mansaert exprime sa joie de pouvoir constater enfin, l'évolution, la conversion anglaise. C'est là un événement qui aura un retentissement énorme et dont les conséquences immédiates vont se faire sentir dès aujourd'hui.

Dans notre propagande dans nos bassins houillers, toujours nous citions à nos camarades l'organisation anglaise ; nous nous plaisions à montrer leur force ; c'était le modèle que nous plaçions constamment sous les yeux de nos camarades pour les encourager.

Mais nos adversaires nous combattaient, quand nous demandions l'organisation politique ouvrière pour la conquête des pouvoirs publics, en nous opposant l'exemple même des anglais et en disant aux ouvriers : ces meneurs vous trompent ; sans cesse ils vous vantent l'organisation de vos frères d'Outre-Manche, eh bien, voyez donc ce que font les anglais : ils renforcent chaque jour leurs groupements économiques, mais ils ne songent pas à se placer sur le terrain politique sur le terrain électoral ; ils n'attendent rien de l'action parlementaire.

Nous sommes heureux de constater aujourd'hui que nos camarades anglais sont fatigués de jouer le rôle de dupes ; qu'ils ne veulent plus laisser aux bourgeois capitalistes le monopole de légiférer, et de légiférer contre la classe ouvrière. Nous avons enfin réussi à convaincre nos frères de la Grande-Bretagne, ils ont compris qu'ils ont les mêmes intérêts que nous et qu'ils doivent combattre avec les mêmes armes que nous.

Que nous arrive-t-il chaque jour ? Quand les patrons ne parviennent pas à rompre la force de nos organisations ouvrières, ils nous font quelques concessions. Mais, vienne le moindre relâchement ; la moindre division qui nous affaiblit et donne prise sur nous, aussitôt les patrons nous reprennent ce qu'ils avaient concédé et nous n'avons pas de recours contre eux.

Au contraire, si nous pouvions faire sanctionner par une loi les réformes, les avantages que, bribe par bribe, nous arrachons à nos exploitants, alors notre progrès serait durable et nos patrons ne pourraient plus nous reprendre ce qu'ils nous auraient une fois concédé.

Voilà l'avantage incontestable de notre action politique complétant et assurant les résultats de notre action économique et syndicale.

En Belgique comme en Allemagne, mineurs, nous marchons derrière le drapeau du parti ouvrier socialiste, qui a pour mandat de défendre toute la classe ouvrière, sans aucune distinction de métier ou de profession.

Les luttes politiques assurent, du reste, une plus grande efficacité à toute notre action et nous permettent de ne rien perdre de l'effort ouvrier.

Les patrons peuvent chasser le militant de l'usine ou du chantier, ils peuvent ainsi paralyser nos organisations, mais avec notre système du vote bien secret, ils ne peuvent pas empêcher l'ouvrier, le jour du scrutin, de voter pour un socialiste.

Et quand nos camarades nous envoient au Parlement, nous trouvons là d'admirables moyens de propagande. Nous y trouvons la tribune du haut de laquelle nous nous adressons au pays entier, nous arrivons à émouvoir l'opinion publique, à la réveiller, à l'entraîner ; et toute la presse officielle ou politique reporte jusque dans les plus humbles bourgades nos revendications.

Il faut que le prolétariat « sanctifie » par la législation ce qu'il a préparé, élaboré dans le sein de ses organisations économiques.

C'est parce que les Anglais l'ont aujourd'hui compris que nous nous réjouissons ; leur exemple entraînera partout les derniers hésitants et nous saluons leur adhésion comme un gage certain, non pas seulement de victoires prochaines, mais du triomphe prochain du prolétariat international.

Les délégués allemands et autrichien prennent à leur tour la parole. Ils exposent la situation électorale de leur pays, montrent sous quel régime de pression ils votent. Le camarade Zeingr déclare qu'en Autriche ils veulent non pas seulement des députés socialistes, mais des députés socialistes ouvriers.

Le citoyen Cordier répond au délégué autrichien, qu'imitant leurs camarades allemands et belges, les mineurs français votent pour le candidat socialiste, même s'il n'appartient pas à leur Fédération, persuadés qu'un représentant socialiste a pour devoir de défendre également les intérêts de tous les travailleurs sans distinctions.

La discussion est close.

Vote de la proposition de représentation ouvrière directe

AUX PARLEMENTS

Le président Abraham donne lecture de la proposition de la « Miner-s Fédération » qui va être soumise au vote.

En voici le texte : « Vu que les mineurs ne sont » pas assez représentés au Parlement, nous les » engageons à travailler les circonscriptions où » il y a une population minière, afin d'y placer » un candidat ouvrier mineur, s'ils voient la pos» sibilité du succès.»

On propose au vote par nationalités. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il ne reste que peu de temps avant l'heure de la fermeture des travaux. Le Congrès amorce cependant la discussion sur la question des retraites. C'est le député belge Maroille qui, le premier, prend la parole. Après son discours, la séance est levée.

La discussion reprendra le lendemain matin. nous la donnerons toute entière en un même compte-rendu, pour n'en pas diminuer l'intérêt.

Le bureau est formé pour la journée du 3 juin.

Le délégué allemand Schroeder est désigné comme président ; les délégués Fauviau, pour la Belgique, et Smillie, pour l'Angleterre, sont nommés vices-présidents.

G. DESMONS.

L'ATTENTAT contre M. Jonnart

Déclarations de M. Combes

Paris, 3 juin. — Les membres du bureau du groupe colonial du Sénat, MM. Godin, le comte d'Aunay et Saint-Germain se sont rendus ce matin chez le président du Conseil, pour l'entretenir des récents événements du Sud-Oranais et lui demander quelles mesures le gouvernement avait prises ou allait prendre pour mettre un terme aux actes de brigandage et aux incursions des tribus marocaines sur notre territoire.

Des renseignements fournis par M. le président du Conseil, il résulte que le gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de l'extrême sud-algérien et calmer les tribus pillardes.

Des instructions, dans ce sens, ont été envoyées au gouverneur général de l'Algérie par le président du Conseil, d'accord avec le ministre de la guerre.

Trois colonnes sont, en ce moment, armées pour opérer de trois côtés différents et assurer promptement une répression énergique. Si le besoin s'en fait sentir, on pourra renforcer nos postes du Sud-Oranais, et, s'il est nécessaire, en créer de nouveaux pour éviter le retour des actes qui vont être punis.

Le gouvernement n'entend, en aucune façon, conquérir de nouveaux territoires. Il veut le maintien du statu quo sur nos frontières, et assurer, à tout prix, l'ordre et la sécurité dans nos possessions algériennes.

NOUVEAUX ENGAGEMENTS

Duveyrier, 3 juin. — Un engagement sérieux a eu lieu cette nuit près du Figuig entre nos troupes et les Berabers. On en ignore l'issue.

Pendant toute la nuit les sentinelles de la redoute de Beni-Ounif ont essuyé de nombreux coups de feu auxquels elles ont riposté vigoureusement.

Dans une autre escarmouche à Djenan-El-Dar, trois des nôtres ont été tués.

En vue de l'action militaire imminente et du bombardement des ksour (villages) de Figuig, trois nouvelles pièces de 75 et 150 artilleurs sont passés cette après-midi à Duveyrier, à destination de Beni-Ounif. D'importants renforts passeront demain.

Deux bataillons de la légion étrangère sont partis, l'un de Saïda, l'autre de Mascara, pour Beni-Ounif.

LA GUERRE SAINTE

Une forte harka, composée de bérabères d'Aït-Yahya, une forte harka, composée de bérabères d'Aïn-Chouat, d'Oulad-Djerir et d'autres tribus pillardes avec trois Djemaas ou assemblées de notables, entrerait prochainement en action, non pour piller des pourpariers, mais avec l'étendard, c'est-à-dire pour faire la guerre sainte aux Français.

Cette harka, très forte, serait actuellement campée sur les bords de l'Ouest-Afbar.

LES DEFENSES DU FIGUIG

L'oasis du Figuig, qui compte environ 150.000 palmiers et mesure 7 kilomètres de longueur sur 1.000 mètres de largeur, ne possède que quelques ouvrages défensifs.

Ce sont, d'abord, un mur crénelé qui part du mur, ou village d'El-Oudaghir et rejoint les clôtures des jardins ; ensuite, un large fossé qui s'étend depuis El-Oudaghir et remonte jusqu'à El-Kouakani. Ce fossé est relié au ksour d'El-Maïz au sud du précédent par une muraille.

Les ouvrages sont plus particulièrement destinés à couvrir El-Oudaghir.

Le ksour de Zenaga, dont les gens ont attaqué M. Jonnart, est protégé en avant par un mur crénelé, sur les autres faces par des palmiers, ainsi que par un fossé qui s'étend du côté de Baghdad.

Zenaga et Oudaghir sont les deux villages les plus importants de l'oasis. Tous les ksours réunis peuvent mettre en ligne 3.000 fusils. Pour pénétrer dans l'oasis, il faut auparavant franchir les lignes qui sont marqués sur notre carte et dont l'occupation de Duveyrier et de Beni-Ounif nous rend à peu près les maîtres.

Nouvelles Politiques

LES MOINES DE DOM BOSCO

Paris, 3 juin. — La commission des congrégations du Sénat, réunie sous la présidence de M. Clémenceau, a entendu, pour la seconde fois, dom Bologne, provincial des Salésiens de Dom Bosco. Elle lui a communiqué les documents du dossier personnel réuni par son rapporteur.

Dom Bologne s'est attaché à démontrer que les établissements de sa congrégation ne font aucune concurrence au commerce des localités où ils sont établis car leurs ateliers ne renferment que des apprentis.

Il a déclaré, d'autre part, que les brochures contenant des attaques contre le gouvernement et qui ont été attribuées à ses religieux émanaient, en réalité, des Salésiens de Turin qui les imprimaient en français. Il a ajouté que les Salésiens de sa province, s'étant sécularisés depuis 1901, n'ont conservé aucun rapport avec ceux d'Italie.

Après cette déclaration, *la commission a décidé, par 10 voix contre 4, d'adopter les conclusions du gouvernement, c'est-à-dire le refus d'autorisation.*

LES CONSTRUCTIONS D'ECOLES

La commission relative à la construction d'office, de maisons d'écoles, a constitué aujourd'hui son bureau.

Ont été élus : Président, M. Bizot de Fontenay ; secrétaire, M. Béraud.

Les membres de la commission ont exposés leurs vues sur la question. La majorité est favorable au projet du gouvernement.

COMMISSION DE L'ARMEE

La commission de l'armée de la Chambre, réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Guyot-Dessaigne, a adopté, sur le rapport de M. Messimy, le projet de loi relatif à la pension de retraite allouée aux militaire stationnés dans le territoire civil de l'Algérie.

Elle a examiné ensuite les propositions relatives aux pensions des tirailleurs indigènes et à la constitution des réserves de ces troupes. Cette étude, sera continuée dans sa prochaine séance.

LES REFORMES JUDICIAIRES

La commission de réformes judiciaires, présidée par M. Cruppi, député, a entendu M. Andrieu, auteur de divers amendements à la proposition de loi sur les justices de paix. L'un de ces amendements a pour but de permettre la nomination des juges de paix ou suppléants à 25 ans au lieu de 30 ans.

La commission a approuvé le rapport de M. Lauraine, favorable à la proposition de loi adoptée par le Sénat, relative à la réhabilitation des faillis.

Faits Divers

HORS RÉGION

Une famille empoisonnée

Paris, 3 juin. — Le commissaire de police du quartier de la Porte-Saint-Martin a ouvert une enquête sur les causes d'un empoisonnement dont ont été victimes trois personnes, Mme Ronque et ses deux filles : Jeanne, âgée de onze ans, et Germaine, âgée de neuf ans.

Mme veuve Ronque, qui habite 9, rue des Marais avait envoyé sa fille ainée acheter, samedi dans l'après-midi, de la viande de cheval dans une boucherie du marché du Château-d'Eau. Elle fit cuire cette viande dans du bouillon pris chez un restaurateur voisin et la servit à dîner.

Les deux fillettes, qui n'avaient pas mangé autre chose que cette viande et ce bouillon, furent prises, dans la nuit, de vomissements. Leur mère, qui en avait mangé en moins grande quantité, parce qu'elle avait pris auparavant d'autres aliments, éprouva également de graves malaises.

Au lieu de faire appeler un médecin, Mme Ronque se borna à faire boire à ses enfants et à boire elle-même du thé purgatif. Leur état à toutes les trois empira considérablement. Il fallut les faire transporter en toute hâte à l'hôpital.

Mme Ronque, qui a été hospitalisée à Lariboisière, parut d'abord en grand danger ; mais, depuis, ce soir, son état s'est un peu amélioré. Les deux fillettes, qui ont été admises à l'hôpital Bretonneau, sont encore dans un état inquiétant.

Le laboratoire municipal a été averti par le commissaire de police.

DISPUTE DE CARDINAUX

Rome, 3 juin. — Une scène plus que vive a eu lieu dans les couloirs du Vatican, Mgr Pericoli, un des candidats au chapeau de cardinal, mais qui avait échoué, a interpellé le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat, qu'il rend responsable de son échec. L'explication entre les deux hauts dignitaires de l'Eglise n'était pas précisément d'une douceur évangélique.

Le cardinal Rampolla a finalement dit au malheureux candidat :

— Eh bien ! oui, j'ai empêché votre nomination, car je sais que dans un prochain Conclave, je n'aurais pas pu compter sur votre voix.

Drame d'amour dans une caserne

Tours, 3 juin. — Ce matin, à onze heures, Mlle Julia Savary, sans profession, s'introduisait dans la caserne du 8e cuirassiers, pénétra au mess des sous-officiers, et jeta le contenu d'une fiole de vitriol à la figure d'un adjudant, son amant, qui venait de rompre avec elle. Ensuite, elle absorba une légère dose de vitriol.

L'état de l'adjudant et de sa maîtresse n'est pas inquiétant.

Drame de Famille

Blois, 3 juin. — Hier soir, à Lestiou, la femme Hilaire, âgée de vingt-sept ans, a tiré un coup de revolver sur son frère, Julien Villermet, âgé de trente-trois ans, cultivateur, qui avait acheté des immeubles saisis sur elle, à la requête de leur mère.

Frappé à la tête, Villermet a succombé dans la soirée.

Au moment où sa sœur a tiré sur lui, il rentrait des champs dans une charrette, ayant à côté de lui son beau-père et son fils âgé de six ans. Il laisse une veuve et trois enfants.

La meurtrière est alitée se constituer prisonnière à la gendarmerie de Mer.

DANS LA RÉGION

L'Œuvre du Conseil Municipal A WASQUEHAL

POUR LA MUTUALITE. — Les conseillers de l'Union Républicaine, Parti Ouvrier, avaient promis à leurs électeurs, dans leur programme, de faire, à Wasquehal, de la mutualité dans la plus large mesure possible.

Toujours songeant en premier lieu aux enfants, ils ont voté un crédit pour que, chaque année, des enfants d'ouvriers puissent aller au sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer respirer à pleins poumons, comme les enfants des riches, l'air bienfaisant de la mer, et ainsi faire en quelques mois, une provision de santé. La minorité réactionnaire n'a pas pris part au vote, s'efforçant ainsi de priver d'un peu de bien-être les enfants des familles ouvrières.

Les républicains ont accordé chaque année une subvention aux sociétés de secours mutuels de deux francs par membre.

La minorité réactionnaire n'a pas pris part au vote, s'efforçant ainsi de priver les sociétés de secours mutuels de Wasquehal de cette subvention, qui leur est cependant si utile.

Les républicains, sachant par expérience que lorsque les ouvriers et petits commerçants doivent défendre leur droit en justice, ils tombent souvent entre les mains d'agents d'affaires ignorants et véreux, qui les conseillent mal et les volent, ont créé un service de consultations judiciaires gratuites. Un avocat donne gratuitement, à tous ceux qui le demandent, tous les renseignements dont les intéressés ont besoin pour défendre leurs intérêts. La minorité réactionnaire a voté contre, se faisant ainsi les défenseurs des agents d'affaires véreux, contre les ouvriers et les commerçants.

Qu'avait fait avant, les conseillers de l'Union Républicaine, Parti Ouvrier, pour la mutualité, l'administration à M. Delesalle, qui était exactement de l'opinion de nos réactionnaires d'aujourd'hui et qui avait le même programme ?

Rien.

DANS L'INTERET DE LA SALUBRITE ET DE LA SANTE PUBLIQUE. — Dans l'intérêt de la salubrité, les républicains ont apporté leur aide, par le vote d'un crédit, au consortium pour l'assainissement de la Marque. On sait combien les eaux empestées de la Marque causent de préjudice aux commerçants de notre commune. Travailler à son assainissement est donc une œuvre des plus utiles.

On se rappelle aussi qu'au moment de la terrible épidémie de variole, l'administration municipale a aussitôt organisé un service de vaccination gratuite.

La grande majorité des habitants, ouvriers, employés, commerçants, pendant une semaine, est venue à la mairie, au Capreau, et à la Planche-au-Riez, se faire vacciner. Aussi, alors que l'épidémie continuait à sévir et à faire des victimes un peu partout dans les environs, elle put être presque enrayée à Wasquehal.

De plus, l'administration municipale fit l'acquisition d'un appareil de désinfection le plus perfectionné, afin qu'après chaque cas de maladie épidémique, la maison du malade puisse être désinfectée de manière à éviter la contagion. Les médecins qui soignent les malades de Wasquehal approuvent tous le service sanitaire et, chaque fois que cela leur paraît nécessaire, ils font eux-mêmes demander à la mairie que l'on désinfecte les maisons contaminées.

Société des Agriculteurs du Nord

Hier, la Société des Agriculteurs du Nord, qui se réunit, on le sait, le premier mercredi de chaque mois, a tenu une importante assemblée, dans ses locaux de l'annexe du Grand-Hôtel, rue Faidherbe, à Lille.

Il s'agissait, en effet, de renouveler le bureau jusqu'au 3 juin 1905.

Voici le résultat de ce vote. Ont été élus sur la proposition du Conseil d'administration :

Président : M. Paul Lepeuple, agriculteur, conseiller général, à Bersée. ; Vice-Présidents : Arrondissement d'Avesnes, M. Sandrart Hector, à Sains-du-Nord ; arrondissement de Cambrai, M. Herbet-Legrue, agriculteur à Haynecourt ; arrondissement de Douai, M. Mannier Louis, agriculteur à Raimbeaucourt ; arrondissement de Dunkerque, M. Stévenoot Aimé, rentier à Armbouts-Cappel ; arrondissement d'Hazebrouck, M. Haeuw Félix, agriculteur à Noordpeene; arrondissement de Lille, MM. Laden-Finois, agriculteur à Seclin ; Gruyelle Narcisse, agriculteur-maire à Emmerin ; arrondissement de Valenciennes, M. Bulteau N., agriculteur à Hunnegies ; Section étrangère, Hanicotte, agriculteur à Béthune ; Secrétaire-général : M. A. Dubernard, à Lille ; Secrétaire-archiviste : M. Debuchy Pierre, agriculteur à Noyelles-lès-Seclin; Secrétaires : MM. Macarez Ernest, fils, agriculteur à Haulchin ; Triquet Alfred, à Calais ; Trésorier : M. Dordin Pierre, agriculteur à Hellemmes.

LE BANQUET

Après la réunion, le banquet mensuel a suivi, — banquet admirablement préparé et servi par les soins du sympathique directeur du Grand-Hôtel, M. Henry.

Au dessert, M. Bonduel, président sortant, a très aimablement levé son verre à la santé de son successeur.

M. Paul Lepeuple a répondu, avec une timide réserve mais non point sans esprit.

Ils ont été, l'un et l'autre, chaleureusement acclamés.

MM. Viseur et Auguste Potié, sénateurs, ont ensuite éloquemment disserté : — M. Viseur pour prier les Agriculteurs du Nord d'aider au succès de l'Exposition de 1904, à Arras ; M. Potié, pour assurer les agriculteurs du Pas-de-Calais, de la bonne confraternité des agriculteurs du Nord.

On s'est ensuite donné rendez-vous au premier mercredi de Juillet.

Les grèves de La Gorgue-Estaires

LA GREVE DES TISSAGES

Une entrevue des patrons et des délégués ouvriers devait avoir lieu hier, mercredi, à deux heures, sous la présidence de M. Salmon, sous-préfet d'Hazebrouck.

M. le sous-préfet est arrivé à La Gorgue-Estaires par le train de une heure et demie de l'après-midi et s'est rendu directement à la Mairie d'Estaire, où arrivaient bientôt les cinq délégués ouvriers.

Le matin, à huit heures et demie, M. Salmon avait eu, en son cabinet, à Hazebrouck, un entretien avec le citoyen Gras, membre de la délégation ouvrière.

L'entrevue d'Estaires n'a pu avoir lieu, aucun des patrons ne s'étant présenté. Un seul, M. Bonduel, a répondu à la convocation, en télégraphiant hier matin, de Wimereux, qu'il lui était impossible d'arriver assez tôt à Estaires.

De la mairie d'Estaires, M. le Sous-Préfet a écrit personnellement à chacun des cinq délégués patrons pour les convoquer à nouveau à une réunion mixte qui aurait lieu demain, vendredi, s'ils veulent bien répondre à cette deuxième convocation.

Notons que le maire, bien que prévenu de la réunion, ne s'est pas présenté à l'Hôtel de Ville d'Estaires pendant la présence de M. Salmon. On n'a vu également ni adjoint, ni le moindre conseiller municipal.

Le Sous-Préfet d'Hazebrouck a été reçu par le garde-champêt